



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 1^{er} juin 2021 — N° 195

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 13 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire de l'organisme La Corne d'abondance.

M. Arcand (Mont-Royal–Outremont) fait une déclaration afin de souligner le Mois de sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue du Défi Têtes rasées au profit de Leucan.

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale copte.

1^{er} juin 2021

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter le Service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur et le Vignoble du Domaine Saint-Jacques inc., lauréats des Grands Prix Santé et sécurité du travail.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion) fait une déclaration afin de souligner le Mois du patrimoine asiatique.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de féliciter les lauréats du Gala reconnaissance Les Étoiles de la Jacques-Cartier.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario Cyr, nommé chevalier de l'Ordre national du Québec.

M. Asselin (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration afin de souligner le travail du regroupement de gens d'affaires Axe Lebourgneuf inc.

À 13 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 01.

1^{er} juin 2021

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 796 Loi sur l'Agence des infrastructures de transport du Québec

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1041** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 796.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom de M. Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, dépose :

L'Entente administrative de gestion entre la Société du Plan Nord et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

(Dépôt n° 2581-20210601)

1^{er} juin 2021

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 avril 2021 par Mme Melançon (Verdun) concernant la mise en place d'une campagne d'information pour une gestion responsable des masques et des gants de procédure jetables.

(Dépôt n° 2582-20210601)

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 31 mai 2021, que lui a adressée M^e Hélène Fréchette, présidente de la Commission de la fonction publique, l'informant de sa décision de prendre sa retraite le 2 août 2021 et, par conséquent, de quitter ses fonctions à titre de présidente de la Commission de la fonction publique.

(Dépôt n° 2583-20210601)

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 27 mai 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi visant à reconnaître le Collège militaire Royal de Saint-Jean comme établissement d'enseignement de niveau universitaire. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre;

(Dépôt n° 2584-20210601)

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 25, 26 et 27 mai 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 2585-20210601)

1^{er} juin 2021

Le rapport de la Commission des relations avec les citoyens qui, le 22 avril ainsi que les 11, 12, 13, 26 et 27 mai 2021, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2586-20210601)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle l'importance de l'équité, qui doit nécessairement guider l'action du gouvernement lorsqu'il est question de réaliser des projets, notamment en matière d'infrastructures de transport;

QU'elle souligne qu'il ne saurait y avoir de distinction pertinente entre les circonscriptions, selon qu'elles sont représentées par un député issu du parti formant le gouvernement ou de l'opposition;

QU'elle réitère qu'en ce sens, une circonscription représentée par un élu de l'opposition ne devrait jamais être désavantagée, de la même manière que celle représentée par un élu du parti gouvernemental ne devrait être avantagée par ce statut;

1^{er} juin 2021

QUE l'Assemblée nationale réproue l'idée révolue voulant qu'un député issu du parti au pouvoir est en mesure d'en obtenir davantage pour sa circonscription;

Enfin, qu'elle réaffirme que le bien commun est le seul critère devant orienter la sélection des projets d'investissement du gouvernement du Québec.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1042** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 50^e anniversaire de l'Office de la protection du consommateur;

QU'elle réitère l'importance de la Loi sur la protection du consommateur, adoptée le 14 juillet 1971, qui est à l'origine de la création de l'Office et qui a fait du Québec un précurseur dans le domaine de la protection des droits des consommateurs;

QU'elle reconnaisse la contribution de cet organisme au cours des cinq dernières décennies ainsi que celle des différents organismes partenaires qui veillent à outiller, à protéger et à informer les citoyens;

1^{er} juin 2021

QU'elle reconnaisse que l'Office est appelé à jouer un rôle d'une grande importance dans les années à venir par rapport à de nombreux enjeux de société modernes, notamment en matière de durabilité et d'obsolescence des biens de consommation;

QU'enfin elle profite de cette journée pour remercier tous les employés de l'Office, d'hier et d'aujourd'hui, pour leur travail et leur engagement à promouvoir et défendre les droits des Québécoises et des Québécois.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1043** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte avec horreur et stupéfaction de la découverte des restes de 215 enfants qui ont été retrouvés enterrés sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QU'elle rappelle que selon les estimations de la Commission de vérité et réconciliation, 4100 enfants seraient décédés dans les pensionnats autochtones du Canada, dont au moins 18 ont été identifiés au Québec;

1^{er} juin 2021

QU'elle condamne sans réserve le système des pensionnats autochtones mis en place par le gouvernement fédéral qui a eu cours notamment au Québec entre 1931 et 1991, qui consistait en un outil de génocide culturel;

QU'elle condamne également sans réserve « la rafle des années 60 » soit l'enlèvement massif par le gouvernement fédéral d'enfants autochtones à leur domicile, à leur communauté et à leur famille d'origine;

QU'elle exprime sa solidarité envers toutes les nations autochtones du Québec et du Canada, qui recherchent toujours la vérité au sujet de leurs proches disparus et qui vivent encore aujourd'hui les impacts et le traumatisme du système des pensionnats autochtones;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les autorités autochtones et le gouvernement du Canada afin que des recherches soient menées sur les sites des pensionnats autochtones ayant opéré au Québec afin de vérifier si des restes humains s'y retrouvent;

QU'elle demande au Bureau de l'Assemblée nationale d'étudier la possibilité d'ériger un monument commémoratif sur les terrains de l'Assemblée nationale en collaboration avec les représentants et les représentantes des Premières nations et des Inuits;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de rendre disponibles tous renseignements dont il dispose aux familles qui vont s'engager dans une démarche suite à l'adoption du projet de loi 79;

QU'enfin, elle observe une minute de silence à la mémoire des 215 enfants dont les restes ont été retrouvés ainsi que de tous les enfants autochtones disparus au pays.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

1^{er} juin 2021

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1044** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le droit des élèves et la nomination d'un Protecteur de l'élève; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi concernant la dévolution de la couronne;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 83, Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions;

1^{er} juin 2021

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et d'autres dispositions législatives.

—

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'un mandat d'initiative.

AFFAIRES DU JOUR

À 15 h 20, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

—

Les travaux reprennent à 15 h 29.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, propose que le principe du projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

1^{er} juin 2021

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1045** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **8**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 95 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 95 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1046** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 81, Loi modifiant la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 17 h 06, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021.

1^{er} juin 2021

Les travaux reprennent à 17 h 13.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1047** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 81 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 81 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1048** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 2 juin 2021, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 25 mai 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

1^{er} juin 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **1049** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

À 17 h 15, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 2 juin 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

1^{er} juin 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) :

(Vote n° 1041)

POUR – 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charrette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

1^{er} juin 2021

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Ciccone (Marquette), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 1042)

(Identique au vote n° 1041)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec Mme Thériault (Anjou–Louis-Riel), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Thouin (Rousseau) :

(Vote n° 1043)

(Identique au vote n° 1041)

Sur la motion de Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, conjointement avec M. Legault, premier ministre, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 1044)

(Identique au vote n° 1041)

1^{er} juin 2021

Sur la motion de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale :

(Vote n° 1045)

POUR – 110

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charrette (CAQ)	Labrie (QS)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (IND)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

ABSTENTIONS – 8

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Bonaventure)
(Jonquière)		

1^{er} juin 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1046)

POUR – 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charrette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

1^{er} juin 2021

Sur la motion de Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications :

(Vote n° 1047)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thouin (IND)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

1^{er} juin 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1048)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

1^{er} juin 2021

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 1049)

(Identique au vote n° 1048)